



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 12 AVRIL 2021

N°2021-19

L'an deux mille vingt-un et le lundi douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/04/2021

Date d’Affichage : 6/04/2021

Présents : Mesdames Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absent(e)s excusé(e)s : Florence GUILLEMOTO donne pouvoir à Nathalie FILLATRE, Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Christelle FROMENTEAU, Valérie BRISSAUD donne pouvoir à Noëlla ROBIN, Alexandre FRESNEAU donne son pouvoir à Thierry BAILLOUX, Francis CHEDOZEAU donne pourvoir à Yoane MARTINIERE, Loïc CHATILLON donne pouvoir à Tony GRENET.

Secrétaire : Mme Christelle FROMENTEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9 + 6

Objet de la délibération : Demande de l'ACTIV volet 3 installation d'un panneau d'affichage numérique

Afin d'informer au mieux ses administrés et leurs permettre d'avoir tous les renseignements ayant attrait à la vie de la commune, Monsieur le Maire propose d'investir dans l'achat et la mise en place d'un panneau d'information numérique.

Ce panneau installé sur la place du restaurant, à l'entrée du village, serait vu par tous.

Le coût financier de cet investissement s'élevant à 11 684 € HT, soit 14 021 € TTC, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander l'aide du Conseil Départemental via la subvention ACTIV volet 3, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Travaux	11 684 €	14 021 €	Autofinancement	7 594,60 €	9 113,52 €	65 %
			ACTIV	4 089,40 €	4 907,28 €	35 %
TOTAL	11 684 €	14 021 €	TOTAL	11 684 €	14 021 €	100 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter les services du Département pour l'attribution de cette dotation.
- **ADOpte** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.



Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 12 avril 2021

Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210412-D2021_19-DE
Regu le 13/04/2021